



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures cinq,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRÉPASSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE, Vice-présidente.

Date de convocation du Conseil d'administration : 15 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

S'appliquent les règles de droit commun selon lesquelles :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Nombre de membres :	
En exercice	17
Présents	12
Représentés	3
Votants	15

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nadine BUFFIÈRE, Mme Véronique BOUNET, Mme Christine CONORD, M. Jean-Paul COUSTILLAS, Mme Jeanine DELPIT, Mme Nicole DESLONDES, M. Éric FALLOUS, M. Fabrice FAUVET, M. Éric LELOGEAS, Mme Nadine MAROLLEAU, Mme Audrey ROUCHE, Mme Liliane TESSIERAS,

EXCUSÉS : M. Francis COLBAC (mandataire Mme Nadine BUFFIÈRE), Mme Josette FRAGNE (mandataire Mme Liliane TESSIERAS), Mme Bernadette LALANCE (mandataire M. Fabrice FAUVET), M. Hervé MAZIERE,

ÉTAIT ABSENTE : Mme Nadine SPETTINAGEL,

lesquels, formant le quorum précédemment cité, ont pu délibérer.

Ont assisté à la séance : Mme Solène ARVIEUX assurant le secrétariat de la séance et M. Olivier NICAUD, Directeur Général des services de la ville.

Objet : BUDGET PRIMITIF SAAD EN M22 POUR 2024

Vu l'arrêté d'autorisation n°22-022 du 10 novembre 2022 délivré par le Conseil Départemental, accordé pour le fonctionnement du service d'aide à domicile à compter du 01 janvier 2023 pour une durée de 15 ans,

Vu la délibération n° D/CCAS/2023.33 portant proposition budgétaire de l'activité service d'aide et d'accompagnement à domicile pour 2024,

Vu l'arrêté de tarification 2024 du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CCAS de TRELISSAC, arrêté n°24-018, pris par le Président du Conseil départemental en vue de fixer l'activité du SAAD du CCAS, le montant des dépenses et des recettes au titre de l'exercice 2024, les financements de la structure, le tarif horaire opposable aux différents financeurs ainsi que les modalités de mise en œuvre du complément de traitement indiciaires ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les article L312-1, mentionnant les services sociaux et médico-sociaux régis par ledit code, L.314-1 Il mentionnant la tarification administrée du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et L314-7 mentionnant les délais et la nature des échanges lors de la procédure contradictoire et l'arrêté tarifaire qui s'en suit,

CONSIDERANT QU'IL CONVIENT DES LORS DE PROCEDER AU VOTE D'UN BUDGET PRIMITIF EN VUE DE SA TRANSMISSION AU DEPARTEMENT ;

La Vice-Présidente propose à l'Assemblée le projet de budget primitif en M22 pour l'année 2024 :

CCAS DE TRÉLISSAC

Budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Siret 262405301 000 41

Budget Primitif Voté 2024

Fonctionnement

		Budget 2024 total	Unité du SAAD 2024
	TOTAL charges générales	45 000,00	41 754,00
606	60611 - Eau et assainissement	425,00	394,00
606	60612 - Énergie - Électricité	10 350,00	9 604,00
606	60618 - Autres fournitures non stockables	45,00	41,00
606	6063 –Alimentation	300,00	278,00
606	60624 - Fournitures administratives	1 515,00	1 405,00
606	60628 - Autres fournitures non stockées	1 820,00	1 688,00
606	6068–Autres fournitures non stockés de matières et fournitures	8 500,00	7 888,00
625	6251 - Voyages et déplacements	4 250,00	3 944,00
625	6256 - Missions	505,00	468,00
625	6257 - Réceptions	205,00	190,00
626	6261 - Frais d'affranchissement	575,00	533,00
626	6262 - Frais de télécommunication	6 250,00	5 800,00
6284	6284–Prestation d'informatique à l'extérieur	8 400,00	7 795,00
6288	6288 - Autres	1 860,00	1 726,00
	TOTAL Charges de personnel	1 884 000,00	1 618 349,00
621	6218 - Autre personnel extérieur	8 550,00	7 934,00
622	6226 - Honoraires	1 000,00	928,00
633	6331 - Versement mobilité	3 800,00	3 526,00
633	6332 –Allocation logement	18 200,00	16 889,00
633	6333–Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	21 100,00	19 580,00
633	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	24 400,00	22 643,00
641	64111 –Charges de personnel - Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	830 000,00	770 240,00
641	64114 - NBI	1 800,00	1 670,00
641	64115 – Supplément familial	8 500,00	7 888,00
641	641182 –Autres indemnités - CTI	126 000,00	116 928,00

641	641186 – Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés	10 000,00	9 280,00
641	641188 - Autres	120 000,00	111 360,00
641	64131 – Personnel non titulaire sur emploi permanent - Rémunération principale	230 000,00	203 440,00
641	641382 – Autres indemnités - CTI	35 000,00	32 480,00
641	641386 – Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés	3 000,00	2 784,00
641	641388 - Autres	1 500,00	1 392,00
641	64151 – Personnel non médical de remplacement – Rémunération principale	150 000,00	129 200,00
641	641582 - Autres indemnités - CTI	29 250,00	27 144,00
641	641586 – Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés	1 500,00	1 392,00
641	641588 - Autres	4 000,00	3 712,00
645	64511 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00	74 240,00
645	64513 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00	27 840,00
645	64514 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C	15 000,00	13 920,00
645	64518 - Cotisations aux autres organismes sociaux	130 000,00	110 640,00
647	64784 – Comité des œuvres sociales patronales	1 400,00	1 299,00
	TOTAL dépenses de structure	71 000,00	65 880,00
6 135	61352 - Locations mobilières - équipement	930,00	863,00
6 135	61353 - Locations mobilières – matériel de transport	6 400,00	5 939,00
6 135	61358 - Locations mobilières - autres	0,00	0,00
6 152	61521 - Entretien et réparations - bâtiments publics	170,00	157,00
6 156	61561–Entretien et réparations – maintenance - informatique	16 600,00	15 404,00
6 156	61568–Entretien et réparations – maintenance - autres	910,00	844,00
616	6161 –Primes d'assurances - multirisques	3 800,00	3 526,00
616	6163–Primes d'assurances –assurance transport	5 450,00	5 057,00
616	6165–Primes d'assurances –responsabilité civile	1 300,00	1 206,00
622	6228–Autres services extérieurs – rémunération d'intermédiaires et honoraire - divers	3 650,00	3 ,00
623	623 –Publicité, publications, relations publiques	600,00	556,00
635	63512 –Impôts, taxes et versements assimilés - taxes foncières	390,00	361,00
635	6354–Droit d'enregistrement et de timbre	150,00	139,00
637	637 - Autres impôts, taxes, et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00
654	6541 –Autres charges de gestion courante - créances admises en non-valeur	0,00	0,00
657	6578 - Subventions – autres subventions	23 000,00	21 344,00
658	6588 –Charges diverses de gestions courantes - autres	4 100,00	3 804,00
66	6615 –Charges financières – intérêt des lignes de crédits de trésorerie	2 000,00	1 856,00
66	668– Autres charges financières	400,00	371,00
673	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00
678	678 - Autres charges exceptionnelles	200,00	185,00
6 811	68112 - Dotations aux amortissements, aux dotations et aux provisions - immobilisations corporelles	4 600,00	4 268,00
	TOTAL DES CHARGES	2 000 000,00	1 950 000,00

Total Produits de la tarification		1 344 000,00	1 344 000,00
733	733111 Produits à la charge du département (hors EHPAD)-SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) – Dotation globale	116 301,00	116 301,00
733	7331112 - Produits à la charge du département (hors EHPAD)-SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) - Dotation complémentaire	107 273,28	107 273,28
733	7331411 - Produit à la charge du département – personnes âgées - SAAD - tarif horaire	541 500,00	541 500,00
733	7332411 - Produit à la charge du département – personnes handicapées - SAAD - tarif horaire	65 000,00	65 000,00
734	73412 - Produit à la charge de l'utilisateur – Personnes âgées - SAAD	591 726,72	591 726,72
738	7388 - Autres financeurs - autres	38 000,00	38 000,00
Total Autres Pdt relatifs à l'exploitation		623562,00	573 562,00
6419	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	57 500,00	53 360,00
70	7088 - Autres produits d'activités annexes	0,00	0,00
75	751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00
74	7488 –Subventions d'exploitation et participations - autres	566 062,00	520 202,00
Total Pdt Financiers et non encaissables		0,00	63 606,00
771	7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS		2 000 000,00	1 950 000,00

Investissements

		Budget 2024 total	Unité du SAAD 2024
TOTAL Réduction des fonds propres ou reprise sur apports		0,00	0,00
		0,00	0,00
TOTAL Reprises		0,00	0,00
		0,00	0,00
TOTAL Remboursement des dettes financières		0,00	0,00
		0,00	0,00
TOTAL Compte de liaison investissement		0,00	0,00
		0,00	0,00
TOTAL Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		6 390,00	5 400,00
20	205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, .	200,00	186,00
21	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 140,00	2 918,00
21	2184 - Mobilier	2 500,00	2 296,00
212	2188 - Autres	350,00	0,00
TOTAL Autres		0,00	0,00
003	003 - Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES		6 390,00	5 400,00

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible à partir du site « *www.telerecours.fr* ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

	TOTAL Augmentation des fonds propres	0,00	0,00
10	10222 - F.C.T.V.A.	0,00	0,00
	TOTAL Dotations aux provisions		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Augmentation des dettes financières		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Compte de liaison		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Immobilisations (sorties)		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Autres	0,00	0,00
001	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 190.00	5400.00
28	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0.00	0,00
28	28184 - Mobilier	200.00	0,00
28	28188 - Autres	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	6 390,00	5 400,00

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVENT** le budget proposé, présenté à l'équilibre en section de fonctionnement et de même en section d'investissement.
- **AUTORISENT** Madame la Vice-Présidente à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
- **CHARGENT** Madame la Vice-Présidente de l'exécution de cette décision.

Fait à TRÉLISSAC le 20 mars 2024

La secrétaire de séance


Solène ARVIEUX

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente**


Nadine BUFFIÈRE

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

↳ de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : **28 MARS 2024**
et

↳ de sa publication électronique sur le site de la commune le : **28 MARS 2024**